

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2011

ENGAGEMENT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES - (n° 3331)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Decool, M. Daubresse, M. Gérard, M. Fasquelle, M. Jean-Yves Cousin,
M. Lefranc, M. Moyne-Bressand, Mme Marland-Militello, M. Lazaro, Mme Irles,
M. Kossowski, Mme Louis-Carabin, M. Cosyns, M. Remiller,
M. Flory, M. Guilloteau, M. Vanneste, M. Hillmeyer, Mme Hostalier,
M. Verchère, M. Morisset, M. Villain, M. Raymond Durand, M. Degauchy, M. Bodin,
M. Proriol, Mme Ceccaldi-Raynaud, M. Spagnou, Mme Grosskost, Mme Fort,
Mme Delong, M. Lorgeoux, M. Saddier, M. Zumkeller, M. Paternotte et Mme Gruny

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22 BIS, insérer l'article suivant :**

Après l'article L. 121-7 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 121-8 ainsi rédigé :

« *Art. L 121-8. – Une information est dispensée chaque année dans les lycées et dans les établissements d'enseignement supérieur afin de sensibiliser les jeunes aux activités et aux missions des sapeurs pompiers volontaires au service de la nation. Ces séances peuvent associer des personnels contribuant aux missions de sécurité civile. »* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à développer la communication autour des missions des sapeurs pompiers volontaires.

Alors qu'il y a en la matière une pénurie de vocations, aller au devant des jeunes pour les informer devrait permettre un renouvellement des volontaires.